

### Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec District d'Abitibi

Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 5 octobre 2017 à 10H15 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
	Vacant	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

0000

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Présence d'aucun citoyen.

#### 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Assurances Atelier Touche à Tout
- 4. Autoriser Terrain M. Kim Bégin-Cossette auprès de la CPTAQ
- 5. Entente avec MTQ
- 6. Varia
- 7. Période de questions
- 8. Fermeture de l'assemblée

2017-10-268 | IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers

présents;

QUE

l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

#### 3. Assurances Atelier Touche à tout

ATTENDU QUE l'Atelier Touche à Tout paie une assurance sur leurs biens

dans le local de la municipalité;

ATTENDU QUE cette assurance est dispendieuse;

ATTENDU QUE notre assureur peut préparer un addenda avec le coût s'y

rattachant et que l'Atelier Touche à Tout peut rembourser sa part à la municipalité et de cette façon avoir un coût moins

élevé;

EN CONSÉQUENCE,

2017-10-269 | IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et

résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

présents;

QUE l'autorisation soit fournie à notre assurance de préparer un

addenda à l'effet que l'Atelier Touche à Tout prend une assurance sur ses biens par l'entremise de la police de la

municipalité et que le montant sera rechargé à l'Atelier :

ADOPTÉ.

3996



2017-10-270

2017-10-271

2017-10-272

# Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

## 4. Autoriser Terrain M. Kim Bégin-Cossette auprès de la CPTAQ

ATTENDU QUE M. Roger Cossette a présenté une demande à la CPTAQ dans

le but de dézoner le terrain sur lequel est situé la propriété de son fils Kim Bégin-Cossette afin de lui céder ce terrain;

ATTENDU QUE sa maison duplex est située sur le lot 5 629 474 pour le

logement 16 A et 5 629 475 pour le logement 16 B;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et

résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

présents;

**QUE** le conseil municipal appui la demande de M. Roger Cossette,

pour le dézonage des parties de lot 5 629 474 pour le logement 16 A et 5 629 475 pour le logement 16 B dans sa demande auprès de la CPTAQ, afin que son terrain soit dézoné de la partie agricole et qu'il puisse le céder à son fils

Kim Bégin-Cossette;

**ADOPTÉ** 

5. Entente avec le MTO

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

présents;

QUE le montant de 347.00\$ pour l'achat de parcelles de terrain

proposé par le ministère des Transports soit accepté;

QUE la directrice-générale soit autorisée à signer cette entente avec

le Ministère des transports pour la cession de parcelles de

QUE le maire M. Alain Gagnon soit autorisé à signer les ententes

chez le notaire;

ADOPTÉ.

6. Période de questions

7. Fermeture de l'assemblée

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 19 heures 10

Accepté à l'unanimité,

Lucie Gravel, directrice générale sec-très.

3997